



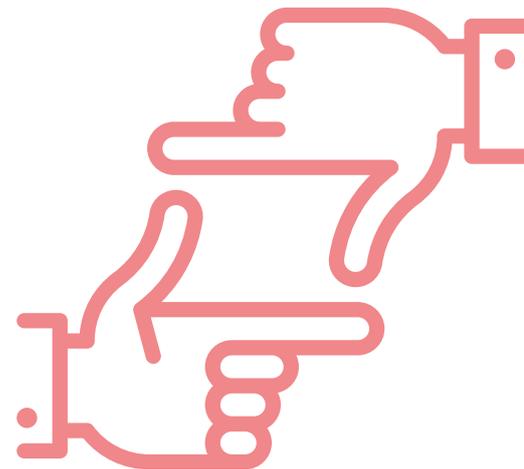
L'EXOSQUELETTE EN VITICULTURE

J'y vais ?

J'y vais pas ?

1

STRUCTURER
LE PROJET



1

Structurer le projet

C'est généralement après l'implantation de nouveaux équipements que les structures en perçoivent les défaillances : difficultés de maîtrise par les utilisateurs, accidents, défaillance de conception, etc.

Investir du temps en amont pour définir et cadrer le projet évite d'en perdre au moment du déploiement.

1 - Définir le projet

Lors de modifications des conditions de travail (nouvelle organisation, achat d'équipement, etc.), la mise en place d'une conduite de projet adaptée permet d'investiguer de manière objective l'ensemble des éléments qui sera impacté par cette modification.

Dans le contexte professionnel, cela nécessite de définir :

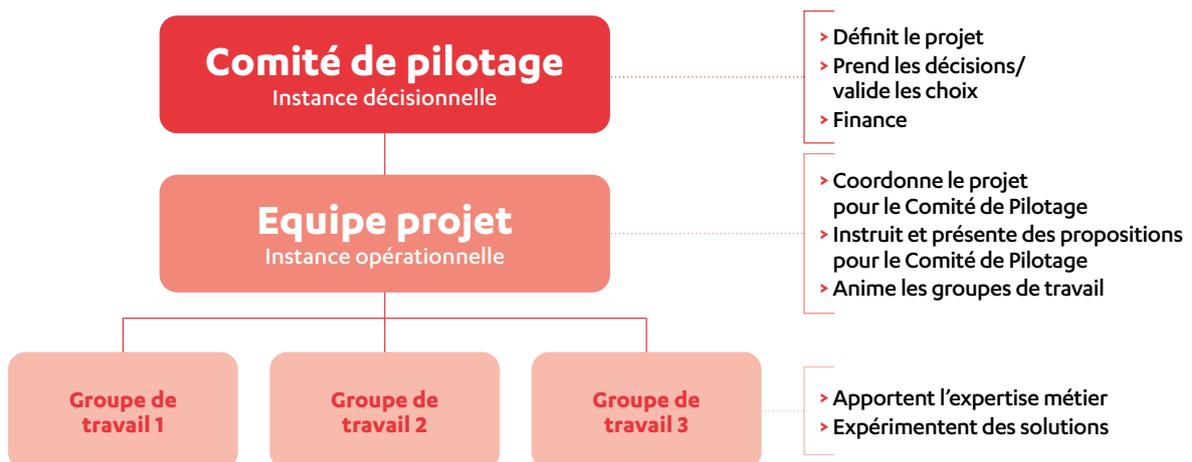
- > Des objectifs ;
- > Une équipe ;
- > Une méthodologie (des étapes, des priorités...);
- > Des échéances (date de début, de fin...);
- > Un budget...

La démarche projet repose sur deux caractéristiques essentielles :

- > Intégrer les dimensions humaines et organisationnelles en complément des objectifs techniques et financiers ;
- > Associer les acteurs de l'entreprise au projet de transformation.

2 - Définir les acteurs

Mener un projet ne se fait jamais seul et implique nécessairement d'associer les acteurs de l'entreprise et de structurer leur participation dans des "instances".

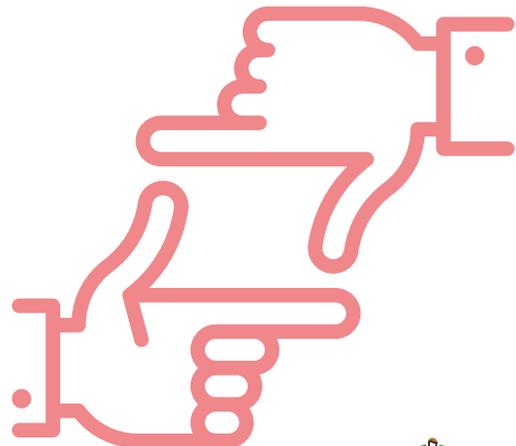


POINTS D'ATTENTION

- > Un projet ne se conduit jamais seul (nécessité d'identifier dès le départ les acteurs)
- > Investir du temps pour bien structurer le projet est un gage de réussite
 - = prendre le temps pour faire "bien du 1^{er} coup"
- > Mener un projet nécessite des ressources (financières et humaines)
 - = donner du temps aux gens et prévoir un budget

Quelques questions à se poser...

- > **Qui est à l'initiative du projet ? Y a-t-il des délais contraints, des dates butoir pour mettre en œuvre le projet ?**
- > **Y a-t-il un secteur à privilégier (chai, vigne, conditionnement) ? Pour quelle activité y a-t-il le plus de pathologies ou douleurs ? Qui est en mesure de donner ces infos (RH, RQSE, Médecine du travail) ?**
- > **À qui l'exosquelette est-il destiné (permanent, saisonnier) ?**
- > **Quelle est la disponibilité des acteurs pour mener le projet ? Sont-ils géographiquement proches ou éloignés ?**
- > **Dans quel cadre la concertation est-elle organisée (réunion, CSE, comité de pilotage...) et dans quel but (information, discussion, co-conception) ?**
- > **Comment la consultation et la participation sont-elles organisées et outillées tout au long du projet (fréquence des réunions, durée...) ? Les règles de fonctionnement et de validation sont-elles claires et partagées avec tous les acteurs ?**
- > **Des compétences externes sont-elles nécessaires ? Si oui, lesquelles ?**
- > **Les objectifs sont-ils clairs et partagés avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le projet ?**
- > **Si l'objectif est le maintien dans l'emploi, comment identifier les personnes concernées ? Est-il possible de se rapprocher de la Médecine du Travail ?**
- > **Le budget expérimentation est-il distingué du budget déploiement ?**
- > **À quel moment communiquer sur le projet dans l'entreprise ? Et comment ?**



DÉFINIR SON PROJET

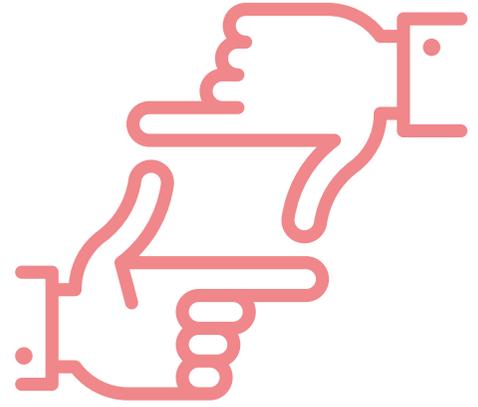
Exemple issu de l'action collective⁽¹⁾

POURQUOI ? Pour quelles raisons souhaitez-vous mettre ce projet en place ?	QUOI ? Quelles solutions imaginez-vous ?	POUR QUI ? Quels sont les acteurs visés par le projet ?
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la pénibilité • Renforcer l'attractivité du métier • Améliorer les conditions de travail • Maintenir ou améliorer la qualité et le niveau de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'un ou plusieurs exosquelettes, d'un ou plusieurs modèles • En complément d'autres solutions techniques ou organisationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ayant des problématiques de santé / douleur dans une logique de maintien dans l'emploi • Spécifiquement les personnes réalisant des activités identifiées comme pénibles • L'ensemble des effectifs dans une logique de prévention des risques professionnels
COMMENT ? Comment comptez-vous organiser le projet ? Avec qui ? Quel rôle ? Qui décide ? Qui organise ? ...	QUAND ? Quels délais ? Chronologie ?	RESSOURCES ? Budget, temps disponible, sollicitation d'un appui externe,...
<ul style="list-style-type: none"> • Nommer un chef de projet en charge de coordonner le projet • Définir une enveloppe budgétaire / contraintes budgétaires (acquisition ou location de l'exosquelette ? Un ou plusieurs équipements ? ...) • Dégager du temps aux acteurs de l'entreprise pour co-construire le projet (direction, encadrement, collaborateurs) • Identifier des ressources extérieures : préventeurs MSA, médecin du travail, Anact... 	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant la période hivernale 	

(1) Les informations ci-dessus sont données à titre d'illustration à partir des expérimentations menées avec les structures ayant participé à l'action collective. Elles ont vocation à donner des repères. La définition du projet nécessite d'être adaptée à chaque structure en fonction de ses particularités et de son contexte.



DÉFINIR LES ACTEURS



Exemple issu de l'action collective⁽¹⁾

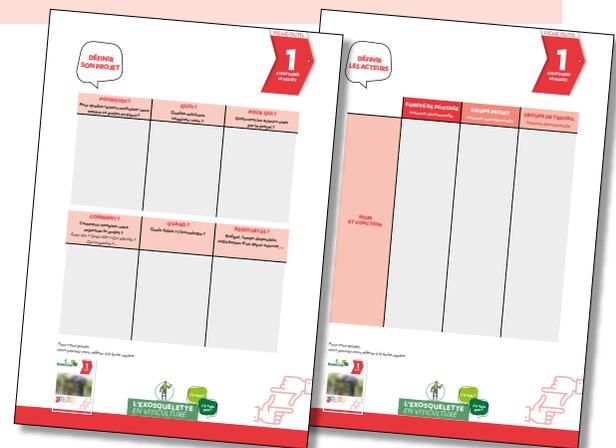
	Comité de pilotage Instance décisionnelle	Equipe projet Instance opérationnelle	Groupe de travail Instance fonctionnelle
Nom et fonction	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur général / Directeur de site / Directeur d'exploitation • Responsable Ressources humaines • Directeur vignes techniques • Chef de culture • CSE • Médecin du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef projet (responsable QHSE) • Responsables de parcelles • 2 à 3 vignerons-vigneresses : représentants métiers • Chef de culture • Responsable maintenance / Atelier 	<p>"Échantillon" représentatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vignerons-vigneresses • Responsables de parcelles

(1) : Les informations ci-dessus sont données à titre d'illustration à partir des expérimentations menées avec les structures ayant participé à l'action collective. Elles ont vocation à donner des repères. La définition du projet nécessite d'être adaptée à chaque structure en fonction de ses particularités et de son contexte.

OUTILS POUR AGIR

- > "Définir son projet"
- > "Définir les acteurs"

À remplir en ligne et à télécharger gratuitement





J'y vais ?

J'y vais pas ?

L'EXOSQUELETTE EN VITICULTURE

Pour aller plus loin



Site web : cphsct33.fr